



ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE G. DUBY 2018/2019

L'AS du lycée G.DUBY et les enseignants d'EPS proposent en ANIMATION et/ou en COMPETITION les activités suivantes:

Lundi	12h00 - 13h00	YOGA-PILATE	Mme Catala
	17h00 - 19h00	MUSCULATION / TT / SQUASH	M. Lemaître
Mardi	12h00 - 13h00	FUTSALL	M. Rigaud
	17h00 - 19h00	BAD / VB / TT / SQUASH	Mme Vialis
Mercredi	12h30 - 14h00	ESCALADE	M. Lemaitre
	14h00 - 16h00	BASKET	M. Rigaud
	15h00 - 17h00	DANSE	Mme Million
Jeudi	12h00 - 13h00	YOGA-PILATE	Mme Catala
	12h00 - 13h00	ESCALADE	M. Lemaître
	17h00 - 19h00	MUSCULATION / TT / SQUASH	M. Dulibeaud
	17h00 - 19h00	DANSE	Mme Million

Les élèves peuvent également se licencier à titre individuel afin de participer aux compétitions UNSS de judo, natation, ski, escrime... Le prix de la licence est fixé à : **30 €uros** à l'ordre de **A.S.L.I** (Association Sportive Lycée International). Pour faire partie de l'UNSS, et ainsi bénéficier des activités encadrées ci-dessus et des installations sportives du lycée, les élèves doivent uniquement fournir :

L'AUTORISATION PARENTALE CI-DESSOUS + CHEQUE DE 30€ A L'ORDRE D'ASLI

Pour information, la prise de licence permet d'être assuré et de bénéficier de la garantie « indemnisation des dommages corporels ».



N° :
.....

Je soussigné(e) _____ Père, Mère, Représentant légal (rayer mention inutile)

demeurant à _____ Tél : _____

Autorise mon fils (fille) _____ né(e) le _____

Élève de (classe) _____

A participer aux activités de l'AS : ACTIVITE PRINCIPALE _____

ACCES AU STADE

Par souci de couverture d'assurance et de responsabilité, l'accès au stade est autorisé **uniquement pour les élèves licenciés** les lundi, mardi et jeudi de 17h à 19h, et le mercredi à partir de 12h. Il est entendu que les activités sportives (en général courses et basket-ball) pratiquées éventuellement par votre enfant dans ces créneaux horaires, le sont de manière **autonome et responsable**.

POUR LES ELEVES INTERNES

Si mon enfant est INTERNE et souhaite accéder au stade dans les créneaux horaires mentionnés, sans profiter des installations et activités encadrées par les professeurs dans le cadre de l'Association Sportive : la prise de la licence est malgré tout obligatoire et fixée à **15€**; la pratique y est réalisée de manière **autonome et responsable**.

Fait à _____ le _____

Signature :